



Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

2022-09-15/01

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
 - Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;
 - Vu le code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18 et R411.25 à R411.28 ;
 - Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I – 8^{ème} partie : signalisation temporaire ;
 - Vu la demande formulée par la Société LMTP – 8 Rue du Puits Lacroix ZI Molina à Saint Jean Bonnefonds (42650) pour mise en place d'une grue sur le chemin des lagunes pour construction du BSR pour le compte de Loire Forez agglomération, à compter du 4 juillet 2022 pour une durée de 120 jours ;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;*

ARRETE

Article 1 : la société LMTP est autorisée à procéder à la mise en place d'une grue sur le chemin des lagunes à compter du 4 juillet 2022 pour une durée de 120 jours.

Article 2 : cette intervention nécessitera les dispositions suivantes :

- Fermeture à la circulation dans les deux sens de circulation,
- Interdiction de stationnement sur l'emprise de la zone de travaux pendant la durée du chantier,
- Déviation par la Rue du Perrier et le chemin des Pierrons.

Article 3 : le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : la société LMTP occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

- Serge.fasquel@eurovia.com

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse,
le 15 septembre 2022.
Le Maire, Pierre DREVET.